

Le CESC s'inscrit dans le pilotage de chaque établissement scolaire.

Il est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement.

Les actions

Présidence par le chef d'établissement

Personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement,

Représentants des élèves

Représentants de la commune et de la collectivité de rattachement

Représentants des personnels enseignants,

Représentants des parents d'élèves

Le calendrier

Protection du milieu scolaire - CESC (Cirulaire n°2006-197 du 30 novembre 2006)

MISSIONS DU CESC

- ◆ Contribuer à l'éducation à la citoyenneté,
- ◆ Préparer le plan de prévention de la violence,
- ◆ Proposer des actions pour aider les parents en difficultés et lutter contre l'exclusion,
- ◆ Définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des conduites addictives.